

Journée de recyclage

LES NOUVELLES REALITES DU DROIT DES MARCHES PUBLICS – Première étape concrète de la nouvelle réglementation

Gembloux – le 22 juin 2006

PROGRAMME

- 9 H 00 INTRODUCTION GENERALE
Monsieur Georges DEREAU, Directeur général f.f. au Ministère wallon de l'Équipement et des Transports, Membre de la Commission des marchés publics fédérale, Président de la Commission des marchés publics instituée auprès de la Région wallonne, Président d'ESIMAP
- 9 H 15 LA PUBLICITE DES MARCHES
Les nouveaux seuils (arrêté ministériel du 20 décembre 2005)
Les nouveaux modèles d'avis européens standardisés
Les nouveaux modèles d'avis de marché belges standardisés
Monsieur Georges DEREAU et Monsieur Claude DARDENNE
- 10 H 30 – 10 H 45 Pause café

Les avis de concours de projets
La gratuité de la publication officielle
- 11 H 15 LA SELECTION QUALITATIVE
La dispense de production de certains documents (arrêté royal du 10 juillet 2005)
L'invocation de la capacité de tiers
Monsieur Claude DARDENNE, Conseiller général au SPF Chancellerie du Premier Ministre, Secrétaire de la Commission des marchés publics fédérale, Membre du Comité consultatif pour les marchés publics institué auprès de la Commission européenne et du groupe Marchés publics du Conseil, Secrétaire-trésorier d'ESIMAP.
- 12 H 00 LA PASSATION DES MARCHES
La pondération des critères d'attribution pour les marchés européens
Application aux cas de procédure négociée avec publicité

Monsieur Georges DEREAU
- 12 H 30 – 13 H 45 LUNCH
- 14 H 00 L' EXECUTION DES MARCHES
Modification de l'article 23 § 4 de la Loi (Loi du 15 décembre 2005)
sur les cessions
LES CONCESSIONS
La Loi du 23 décembre 2005 sur les concessions de travaux publics

- 14 H 30 LES EFFETS DIRECTS DES DIRECTIVES EUROPEENNES 2004/17/CE ET 2004/18/CE
AU 1^{er} FEVRIER 2006
Les nouvelles modalités des délais
Les nouveaux cas de procédures négociées
Les marchés réservés
Annexe II – le secteur des télécommunications
Maitre Patrick THIEL, Avocat au Barreau de Bruxelles, Administrateur d'ESIMAP
- 15 H 15 – 15 H 30 Pause café
- 15 H 30 LA JURISPRUDENCE RECENTE RELATIVE A LA NOUVELE REGLEMENTATION
Premiers cas de recours et précisions du contenu des normes
Maitre Patrick THIEL
- 16 H 15 LA FUTURE NOUVELLE REGLEMENTATION : CONTENU DU PROJET DE LOI
Structure du projet de nouvelle loi
Les accords cadres
Les enchères électroniques
Le système d'acquisition dynamique
Le dialogue compétitif
Les conditions d'exécution (préoccupations sociales et environnementales)
Les nouveautés pour les secteurs spéciaux
Maitre Patrick THIEL et Monsieur Claude DARDENNE
- 17 H 00 CONCLUSIONS DE LA JOURNEE
Monsieur Georges DEREAU

Inscription Journée de Recyclage - 22/06/2006 – Gembloux

Envoyer à ESIMAP Avenue Général Michel, 1^E / bte 20 B- 6000 CHARLEROI
Par courrier, fax ou e-mail Fax : 071 / 70.04.28 Mail : esimap@skynet.be

Mme/Melle/M. (NOM) : Prénom :
Fonction : Service :
Administration/entreprise :
Adresse professionnelle :
N° de TVA :
Tél. : Fax : E-mail :

Journée de recyclage – Gembloux

S'inscrit à : **J.Rec – 22 / 06 / 2006** **215 EUR**

- En acceptant nos conditions générales, s'engage à (faire) verser la somme de EUR dès que possible dès réception de la confirmation d'inscription, au compte n° **001-2646273-92** d'ESIMAP à Charleroi.
- En cas de paiement anticipé, demande une facture acquittée à adresser à
- Désire recevoir une attestation de participation.

.....Date : Signature ¹ :

¹ L'inscription n'est valable que si elle a été autorisée par l'autorité compétente (apposition du cachet)